



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
10	8	2	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
14/09/2023	02 OCT. 2023	02 OCT. 2023	DÉLIB-2023-073

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf septembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : Mylène DELCHER et Élodie SALSON.

Mylène DELCHER a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom.

Élodie SALSON a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet : Budget principal exercice 2023 - Adoption de la Décision budgétaire modificative n°DM-BP2023-2.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

VU la délibération n°2023-029 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget principal ;

VU la délibération n°2023-049_V3 en date du 30 mai 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-BP2023-1 du Budget principal sur l'exercice 2023 ;

PROPOSANT la décision modificative ci-contre du budget principal pour l'exercice 2023.

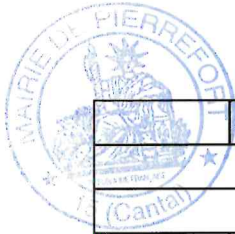
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- * **ADOPTE** la décision budgétaire modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.





19/09/2023			Dépenses	Recettes
Budget Principal - DM-BP2023-2				
Section de fonctionnement				
6531		Indemnités	- 400,00 €	
6574		Subventions de fonctionnement	400,00 €	
			- €	- €
Section d'investissement				
2188	op.15	Autres immobilisations corporelles	645,00 €	
2135	op.24	installations, agencements...	- 40 000,00 €	
21735	op.27	Installations générales	- 8 000,00 €	
1322	op.111	Subventions Région		- 15 000,00 €
1323	op.111	Subventions Département		- 6 712,48 €
1322	op.112	Subventions Région		31 465,00 €
1327	op.112	Subventions LEADER		102 924,24 €
2135	op.120	installations, agencements...	9 913,00 €	
2138	op.120	Autres constructions	7 365,60 €	
2151	op.120	Réseaux de voirie	42 188,01 €	
13248	op.120	Autres communes		- 8 474,00 €
1341	op.120	État (DETR2023)		3 176,00 €
1342	op.120	Amendes de polices		2 916,55 €
21578	op.123	Autres matériels et outillages de voirie	1 500,00 €	
2283	op.123	Matériels de bureau et informatiques	3 000,00 €	
2041582	op.125	Subv d'équ autres groupements	10 000,00 €	
2135	op.145	installations, agencements...	8 000,00 €	
1323	op.145	Subventions Département		14 853,85 €
13251	op.145	Subventions Saint-Flour Communauté		2 333,33 €
1341	op.145	DETR		8 788,73 €
1641	HO	Capital des emprunts	249,00 €	
020	HO	Dépenses imprévues	20 033,89 €	
1322	HO	Subventions Région		- 16 465,00 €
1327	HO	Subventions LEADER		- 102 470,00 €
10222	HO	FCTVA		33 151,76 €
10226	HO	Taxe d'aménagement		4 406,52 €
			54 894,50 €	54 894,50 €





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
10	8	2	10 Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
14/09/2023	02 OCT. 2023	02 OCT. 2023	DÉLIB-2023-074

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf septembre à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents : Philippe MATHIEU, Maire ; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC, Adjoints ; Marlène JOUVE, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes : Mylène DELCHER et Élodie SALSON.

Mylène DELCHER a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom.

Élodie SALSON a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet : Budget annexe Eau & Assainissement - Adoption de la Décision budgétaire modificative n°DM-E&A2023-3

VU l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

VU la délibération n°2023-043 en date du 6 avril 2023 relative à l'approbation du budget primitif 2023 du budget annexe Eau & assainissement ;

VU la délibération n°2023-050 en date du 30 mai 2023 relative à l'adoption de la Décision Budgétaire Modificative n°DM-E&A2023-2 du budget annexe Eau & assainissement sur l'exercice 2023 ;

PROPOSANT la décision modificative suivante du budget annexe Eau & assainissement pour l'exercice 2023 :

		19/09/2023	Dépenses	Recettes
Budget annexe eau & assainissement - DM-E&A2023-3				
Section de fonctionnement				
701249		Reversement ag de l'eau - Pollution	3 396,00 €	
706129		Reversement ag de l'eau - Modernisation rés	3 013,00 €	
6811		Amortissements	- 34 003,36 €	
777		Quote-part des subventions		- 5 324,00 €
778		Produits exceptionnels		2 950,85 €
023		Virement à section d'investissement	25 221,21 €	
			- 2 373,15 €	- 2 373,15 €
Section d'investissement				
021	HO	Virement de la section de fonctionnement		25 221,21 €
21561	Op.18	Service de distribution d'eau	9 028,05 €	
2151	Op.20	Travaux STEP	12 500,00 €	
1318	Op.29	Subventions Assainissement Faverolles		65 380,00 €
020	HO	Dépenses imprévues	- 24 986,20 €	
139111	HO	Amortissements Subventions	- 5 324,00 €	
13111	HO	Subventions Agence de l'eau		- 6 600,00 €
13118	HO	Subventions autres		- 58 780,00 €
28156	HO	Amortissements Travaux et matériels		- 34 003,36 €
			- 8 782,15 €	- 8 782,15 €





Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

* **ADOPTÉ** la décision budgétaire modificative telle que proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Philippe MATHIEU, Maire.

